



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

(dernière modification : septembre 2025)

AFFILIATION > Toutes les écoles de la commission scolaire des Hautes-Rivières peuvent participer aux compétitions organisées par le regroupement du sport scolaire à condition que l'éducateur physique de l'école assume une journée complète comme superviseur de tournoi.

RÉUNION ANNUELLE > La réunion annuelle de fin d'année est réservée exclusivement aux membres du comité exécutif du Sport scolaire et aux éducateurs et éducatrices physiques responsables du Sport scolaire dans leurs écoles respectives. En cas de litige, le comité exécutif du Sport scolaire est décisionnel.

MODALITÉ D'INSCRIPTION > Important : Une école devra avoir participé au 1er tournoi pour s'inscrire au 2e tournoi. Les écoles intéressées à inscrire une ou des équipes devront le faire sur le formulaire approprié en respectant les échéanciers. Une fois complété, le formulaire devra être transmis par courriel avant 15h30 (à la date mentionnée sur le formulaire). Une école ne peut inscrire deux équipes en participation au 1er tournoi, à moins d'avoir une équipe en récréation. En cas d'impossibilité d'accepter toutes les équipes, la priorité sera accordée aux premiers inscrits dans chacune des classes (Priorité d'inscription). Les écoles étant en surplus seront placées sur une liste d'attente selon la priorité d'inscription. Afin d'équilibrer le nombre d'équipe dans chacune des divisions, le responsable des horaires se réserve le privilège de modifier l'inscription d'une équipe (en prenant en considération l'ordre d'inscription et le résultat du classement du tournoi précédent) et en avisant préalablement le responsable de l'équipe en question. Par contre, une école ne pourra acquérir sa priorité que pour une seule équipe par classe (2 équipes au total), les autres étant placées sur la liste d'attente. Les équipes inscrites se voient attribuer un classement temporaire pour la confection de l'horaire du tournoi, cette cote est déterminée par le classement du tournoi précédent. Lorsque 2 équipes d'une même école participent à une même compétition, l'équipe la plus forte devra respecter le semage du tournoi et ainsi prendre la cote la plus basse. Advenant un non-respect de cette règle selon le jugement du responsable du tournoi, les 2 équipes impliquées seront disqualifiées du tournoi.

FORFAIT > Toute école qui se désiste après inscription devra assumer les frais d'inscription. Une école dont une équipe qui se désiste en cours de tournoi pourrait perdre sa priorité d'inscription pour le prochain tournoi pour toutes ses équipes. Une école dont une équipe ne se présente pas avec le nombre minimal de participants pour un deuxième tournoi dans la même année pourrait perdre sa priorité d'inscription pour le reste de l'année pour toutes ses équipes.

Dans le cas d'un match gagné par forfait, l'équipe gagnante recevra les points selon les règlements spécifiques à chaque sport. Lors d'une défaite par forfait l'équipe à un point de défaite et garde les points de respect pour l'arbitre et de l'adversaire. (Voir les règlements spécifiques)

ADMISSIBILITÉ D'UNE ÉQUIPE > Les équipes doivent respecter le principe de l'entité-école. Deux écoles pourront se jumeler dans le cas d'un nombre insuffisant d'élèves avec l'autorisation du sport scolaire, et ce pour chacun des tournois. **Une demande écrite devra être acheminée au responsable.**

ADMISSIBILITÉ D'UN ÉLÈVE > Est admissible tout élève qui fréquente l'école au moment de la compétition. S'il n'y a pas de sport scolaire à une école, un élève pourra joindre les rangs de l'école la plus près de son domicile qui offre le projet avec l'autorisation du sport scolaire, et ce pour chacune des disciplines. Dans le cas où un élève voudrait joindre une autre école, et le responsable devra s'assurer d'en informer l'école la plus près de son domicile. **Une demande écrite devra être acheminée au responsable.**

DÉROGATION > Lorsqu'une école désire faire participer un ou des élèves qui ne respectent pas le principe d'entité-école, le responsable de l'école qui accueille les élèves doit en faire la demande par écrit à l'association en évoquant les motifs de la dérogation. Dans la situation où un élève désire participer avec une école autre que l'école la plus près de son domicile qui offre le projet, le responsable d'une école qui désire aligner cet élève hors territoire doit avant d'acheminer cette demande aviser le responsable de l'école la plus proche du domicile de l'élève en question, l'élève devra fournir les motifs de sa demande de dérogation. Avant d'accepter cette demande de dérogation, l'association demande l'autorisation au responsable de l'école du bassin où l'élève devrait évoluer.

CATÉGORIE >

Fille : composée uniquement de fille

Garçon : composée de garçon (et de fille si nécessaire)

CLASSE > Il existe trois (3) classes;

La classe **compétition** ou AA,

La classe **récréation** niveau A

La classe **participation** niveau B

Aucun joueur ne pourra prendre part à une compétition dans 2 catégories ou 2 classes pour une même discipline. **Dans ce cas, les deux équipes perdront par forfait les rencontres où ce joueur participait.** Afin de déterminer l'accessibilité d'une classe, c'est le classement du tournoi

précédent qui est prépondérant. Cependant, le premier de la classe inférieure à préséance sur le dernier de la classe supérieure. Avant d'appliquer cette procédure, le responsable tentera de favoriser le volontariat.

SUPERVISEUR > Pour chaque tournoi, un représentant de l'association sera présent afin de superviser le tournoi. Toute anomalie ou encore toute plainte devra être acheminée à cette personne. L'entraîneur se croyant lésé devra s'adresser discrètement au superviseur, il ne doit en aucun temps faire part de ses critiques à un arbitre. Le superviseur détient toute la juridiction afin de faire appliquer les règlements. Dans le cas de situation non prévue aux règlements, il devra réunir les entraîneurs en cause et déterminer les solutions à apporter.

ÉTHIQUE SPORTIVE > L'association du sport scolaire des Hautes-Rivières s'assure du respect de l'éthique sportive durant les rencontres. Le superviseur a l'autorité de retirer toute personne du tournoi afin de maintenir un climat **conforme à l'éthique sportive** durant les compétitions. Il peut demander à un participant ou un entraîneur de quitter le banc des joueurs et/ou de quitter le gymnase. Dans le cas où une personne ne respecterait pas l'éthique sportive, le superviseur avisera immédiatement l'entraîneur responsable de l'école afin que celui-ci intervienne auprès de la personne concernée. Si cette personne ne se conforme pas aux demandes du superviseur, le responsable informe l'entraîneur responsable d'aviser le spectateur de quitter le plateau de compétition, de plus à ce moment les arbitres devront cesser momentanément la rencontre afin que cette personne quitte le plateau de compétition. Après un délai de 10 minutes, si cette personne refuse de quitter le plateau, l'équipe de l'école fautive perdra la rencontre par forfait. Un rapport des incidents au niveau de l'éthique sportive devra être acheminé au responsable du sport scolaire et le comité d'éthique sport se réunira afin d'examiner le problème et d'apporter les solutions. Seul l'entraîneur, dont le nom est inscrit sur la liste des joueurs, est autorisé à donner des consignes à ses joueurs sur le jeu durant le déroulement de la partie. Les spectateurs sont autorisés à encourager les participants durant la rencontre, mais ne peuvent adresser des consignes aux joueurs. Un participant expulsé d'une rencontre sera automatiquement expulsé pour l'ensemble de la compétition (tournoi). Son cas sera référé au comité d'éthique sportive. Il existe trois (3) catégories d'éthique sportive; arbitre, coéquipier et adversaire. Lorsqu'un membre d'une équipe manque de respect au niveau de l'éthique sportive, l'entraîneur sera avisé qu'au prochain manquement l'équipe sera pénalisée d'un point de respect pour cette catégorie.

Toute personne assistant à un événement sportif SSDHR doit se conformer au **code de conduite du spectateur**.

RENCONTRE PRÉLIMINAIRE > Tous les entraîneurs devront être présents quinze (15) minutes avant le début des premiers matches du tournoi afin d'assister à la rencontre d'information du superviseur.

Pour être entraîneur en chef aux tournois du sport scolaire, l'âge minimal est de 16 ans. À l'exception de l'éducateur physique, il est recommandé et souhaitable d'avoir une entraîneuse sur le banc pour les équipes féminines. Seul l'entraîneur, dont le nom est inscrit sur la liste des joueurs, est autorisé à rester debout pendant la rencontre. Il est la seule personne à pouvoir donner des consignes à ses joueurs sur le jeu durant le déroulement de la partie. L'entraîneur adjoint doit se limiter à donner des consignes aux joueurs sur le banc. À défaut de respecter cette règle, l'arbitre donnera un avertissement (Carton jaune) pour la première offense. À la seconde, il recevra un avis de la perte d'un point pour le respect de l'arbitre (Carton rouge) et il devra quitter le banc des joueurs. Avenant le départ de l'entraîneur, c'est l'entraîneur adjoint qui prendra les fonctions de l'entraîneur. Un entraîneur qui manque de respect d'éthique sportive se verra expulser et l'équipe perdra ses 3 points de respect. L'éducateur physique de l'école ne peut occuper les fonctions d'un entraîneur adjoint. À aucun moment l'entraîneur ne peut discuter avec l'arbitre ou le marqueur lorsque le jeu est en cours. Celui-ci devra communiquer avec l'arbitre par l'entremise de son capitaine. À défaut de respecter cette règle, l'arbitre donnera un avertissement (Carton jaune) pour la première offense. À la seconde, il recevra un avis de la perte d'un point pour le respect de l'arbitre (Carton rouge) et il devra quitter le banc des joueurs. Dans l'éventualité où l'entraîneur juge l'arbitrage déficient, il devra adresser ses commentaires au superviseur du tournoi. L'entraîneur et l'entraîneur adjoint dont le nom figure sur la liste d'équipe au début de la première rencontre devront assurer leur rôle respectif tout au long du tournoi. On ne peut les changer pour les autres rencontres. Dans un cas exceptionnel, non prévisible avant le début du tournoi, dans la mesure où il ne fait aucun doute que les participants seraient pénalisés d'un cas fortuit, le superviseur pourra accepter l'ajout d'un entraîneur- adjoint pour compléter le tournoi. Dans le cas contraire, l'équipe perdra le match par forfait.

UNIFORME > La tenue des joueurs est composée de chandails ou dossards d'une même couleur et numérotés. Une équipe qui ne respecte pas cette règle perd par forfait. Le port d'espadrilles et de shorts ou legging (ou survêtement pour les gardiens de but au mini-handball) est obligatoire pour tous les joueurs pour prendre part à la rencontre. Un joueur ne portant pas l'uniforme ne pourra prendre part au jeu. Les montres, colliers et bracelets ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité. Les cheveux longs doivent être attachés. Toute autre demande spécifique devra être faite au coordonnateur du sport scolaire.

LISTE DE JOUEURS > Chaque entraîneur doit fournir au marqueur une liste écrite des noms et numéros des membres de l'équipe qui doivent participer au jeu. Ils doivent aussi fournir les noms du capitaine de l'équipe, de l'entraîneur et de l'entraîneur adjoint.

ROTATION DES JOUEURS > Dans la classe **COMPÉTITION**, la rotation s'effectue selon la règlementation spécifique. Dans la classe **RÉCRÉATION**, la rotation est obligatoire à chacune des périodes pour tous les joueurs. Celle-ci est effectuée selon l'ordre des joueurs sur la liste d'équipe. Aucun joueur ne pourra prendre part à plus d'une période que ses coéquipiers. Lorsqu'une irrégularité se produit, le marqueur arrête le match et signifie l'infraction aux **arbitres** et au

superviseur. Une équipe qui ne respecte pas cette règle perd par forfait. Pas de forfait après le match.

BANC D'ÉQUIPE > Le banc d'équipe situé à la droite du marqueur sera réservé pour l'équipe hôtesse et celui à la gauche du marqueur sera réservé à l'équipe visiteuse.

HORAIRE > L'horaire est confectionné en fonction des résultats du tournoi précédent selon la méthode du serpentin. Celle-ci sera disponible sur le site Internet de l'association 8 jours avant la tenue de la compétition soit le jeudi matin.

RETARD > Une équipe qui se présente en retard ou sans le nombre minimal de participants perdra la partie par forfait. Pour qu'un joueur puisse prendre part à la rencontre, il doit être présent (sur le banc ou sur le terrain) au début de la rencontre. Mini-Volley-ball rencontre = 2 sets.

NOMBRE DE RENCONTRES > Chaque équipe disputera un minimum de trois (3) rencontres par tournoi en sport collectif.

CLASSEMENT > Le classement sera établi selon le nombre de points accumulés en fonction du résultat de la rencontre. De plus, à la fin de la partie, les arbitres pourront ajouter 3 points au maximum pour le comportement sportif des joueurs et de l'entraîneur selon les critères prédéterminés.

- Points pour le **résultat** : Une victoire vaut 3 points, une partie nulle vaut 2 points, une défaite vaut 1 point.

- Points pour le **comportement sportif** : 3 (1 point pour le respect de l'adversaire, 1 point pour le respect du/des coéquipiers, 1 point pour le respect de l'arbitre.) Lors d'une défaite par forfait l'équipe a un point de défaite et garde les points de respect pour l'arbitre et de l'adversaire.

Il y aura un système d'avertissement. Un carton jaune pour un avertissement. Un carton rouge afin de signifier la perte d'un point à une équipe.

ÉGALITÉ AU CLASSEMENT >

Lors d'une ronde préliminaire en sport collectif:

A - En cas de double égalité, le résultat de la partie entre les deux équipes est prépondérant.

B - Si l'égalité persiste, on applique les critères 1 à 5.

C - S'il y a plus de deux équipes en égalité, on applique les critères 1 à 4 EN UTILISANT LES RÉSULTATS DES PARTIES JOUÉES entre LES équipes. EN ÉGALITÉS SEULEMENT. Si après les critères 1 à 4, il reste seulement deux équipes en égalité nous revenons à la règle de double égalité A

D - Si l'égalité persiste pour plus de deux équipes on applique les critères 1 à 4 avec l'ensemble des PARTIES JOUÉES.

E- Si, après les critères 1 à 4, il reste seulement deux équipes en égalité nous revenons à la règle de double égalité.

Lors d'une ronde finale en sport collectifs:

En cas d'égalité, la rencontre sera prolongée par une période de 4 minutes continue jusqu'au bris d'égalité à moins d'indication contraire au niveau des règlements spécifiques.

Critères de bris d'égalité :

1. L'équipe ayant le plus de points d'esprit sportif.
2. L'écart entre les points marqués et contre brisera l'égalité.
3. L'équipe ayant le moins point contre.
4. L'équipe ayant le plus de points pour.
5. Une période de prolongation jusqu'au bris d'égalité.

FINALISTE > En sport collectif: Les équipes championnes de chaque catégorie, au 2e tournoi, recevront une bannière.

Au premier tournoi : Les finalistes de chacune des catégories recevront des rubans (1e - 2e - 3e). Au deuxième tournoi : Dans la classe compétition (AA), les trois premières équipes recevront des médailles et l'équipe championne de la compétition recevra une bannière standard. Dans la classe récréation (A), les trois premières équipes recevront des rubans et l'équipe gagnante une petite bannière. Dans la classe participation (B), les 3 premières équipes recevront des rubans.

En badminton, une seule bannière sera remise à l'école qui aura cumulé le plus de points au total des 2 catégories. Si une école a plus d'une équipe dans une catégorie, seulement le meilleur résultat sera calculé. S'il y a égalité, l'école qui a le meilleur résultat dans une des 2 catégories sera désignée gagnante. S'il y a encore égalité, on regarde le classement dans l'autre catégorie. Après l'on applique les règles du bris d'égalité lors de ronde préliminaire.

PUBLICITÉ > Aucune publicité (affiches - banderoles ...etc.) autre que les commanditaires officiels du Sport scolaire des Hautes-Rivières ne seront acceptés lors des différents tournois sur les sites de compétition.